

Evolution tarifaire au 1^{er} février

FLX22000291900691-07TPE01

SARL DISTRI ROYAL
30 BOULEVARD DE L HOPITAL
75005 PARIS

NANTES, le 08/08/2023

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour la fourniture en électricité de votre(vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation.

Dans ce cadre, une évolution des prix des TRV est mise en œuvre à compter du 1^{er} février 2023. A travers ce courrier, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre cette évolution.

Détermination initiale des prix pour les TRV

Les barèmes des TRV sont établis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et proposés aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie, suivant une méthode de calcul dite « par empilement », c'est-à-dire par **addition des coûts d'approvisionnement, des coûts d'acheminement et des coûts de commercialisation ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture.**

Le calcul de la CRE amène à une évolution du niveau moyen des TRV au 1^{er} février 2023 de + 177,52 €/MWh HT soit + 106,88 % HT pour les TRV applicables aux consommateurs finals non domestiques éligibles. Cette augmentation est principalement liée à celle des prix d'achat de l'électricité (coûts d'approvisionnement).

Limitation de la hausse du TRV à 15% en moyenne (TTC)

Afin de limiter l'exposition des clients aux évolutions des prix de marché de l'électricité dans ce contexte de hausse des prix, le TRV bénéficie depuis le 1^{er} février 2022 de mesures de soutien gouvernementales visant à en limiter la hausse à 4% en moyenne (TTC).

Au travers de la loi de finances pour 2023, les pouvoirs publics ont décidé de poursuivre les mesures de soutien, telles que notamment :

- **L'accise sur l'électricité, anciennement dénommée CSPE** (Contribution au Service Public de l'Electricité) **ou encore également appelée TICFE** (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), est maintenue à son niveau minimal de 1€/MWh, pour les ménages et assimilés, et de 0,5€/MWh pour les autres. Cette mesure est applicable à l'ensemble des consommateurs (particuliers et professionnels en contrat au TRV ou en offre de marché) du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 inclus.

- **Le bouclier tarifaire** : ce dispositif vise à limiter la hausse des Tarifs Réglementés de Vente à 15% en moyenne (TTC) à compter du 1^{er} février 2023.

Nous vous remercions à nouveau de votre confiance et restons à votre écoute,

Votre interlocuteur commercial EDF.

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

N° de tél. dépannage : voir le détail de facturation par site

FLX22000291900691-07TPE01

SARL DISTRI ROYAL
30 BOULEVARD DE L HOPITAL
75005 PARIS

Facture du 08/08/2023

n° 10179123234



Electricité

Montant Hors TVA	2 435,70 €
Montant TVA (payée sur les débits)	470,79 €

Facture TTC

2 906,49 €

Montant total à payer (TTC)

2 906,49 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 08/10/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **4108359444**
Compte commercial : 1-MNSF-184

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de	2 906,49 €
à partir du :	23/08/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00020050501 XX

Facture du 08/08/2023 n° 10179123234

Récapitulatif de votre facture



Total Electricité (HT)		2 383,00 €
Fourniture		2 365,48 €
Acheminement		17,52 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		46,70 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		33,34 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)		13,36 €
Services (HT)		6,00 €
Services		6,00 €
Total Hors TVA		2 435,70 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		
	Assiette	470,79 €
TVA à 5,50%	112,74	6,20 €
TVA à 20,00%	2 322,96	464,59 €
Total TTC facturés sur la période		2 906,49 €

Nombre de Points de Livraison de ce compte commercial	1
Nombre de Points de Livraison facturés	1

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

Facture du 08/08/2023 n° 10179123234

Détail de facturation complémentaire



Services	6,00 € HT		
Groupe de sites : SP1, Contrat : 1-MO2L-38 Service hors SI - prix réglementés	Quantité	Prix unitaire	Taux de TVA
Abonnement 07/23 Assistance dépannage 2 H Pros		6,00 €	20,00 %

SARL DISTRI ROYAL

Détail de votre facturation par site du 08/08/2023 n° 10179123234

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 36kVA
Réf. de votre contrat 1-6X8-3995
Prix réglementés
Souscrit depuis le 25/12/2010

Données Point de Livraison

30 BOULEVARD DE L HOPITAL 75005 PARIS
Réf Acheminement Electricité : 07346020188108



6 / 6

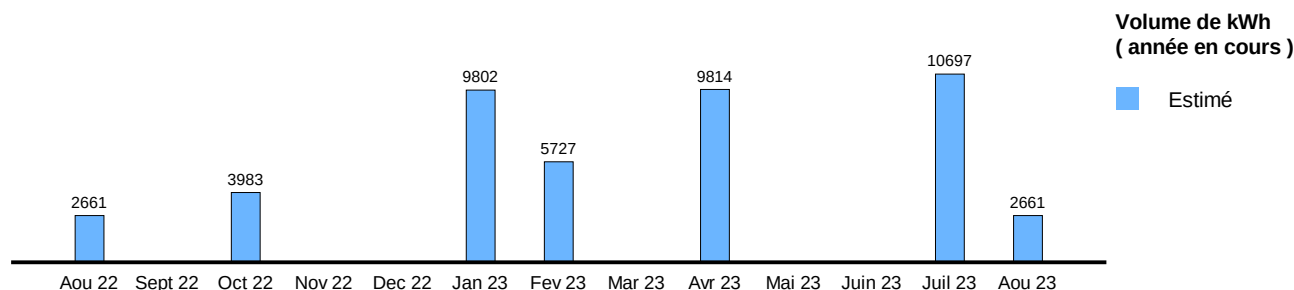
Document à conserver 10 ans

Urgence

Dépannage Electricité Enedis

09 726 750 75 (service gratuit + prix d'appel)

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *			2 365,48 € HT	
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	79,40 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/08/2023 au 30/09/2023	39,70 €/mois	79,40 €	5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 13 358 kWh	Prix unitaire HT	2 286,08 € Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 07/04/2023 au 31/07/2023	9 866 kWh	17,910 c€/kWh	1 767,00 € 20,00 %
Electricité Heures pleines	du 01/08/2023 au 06/08/2023	359 kWh	19,840 c€/kWh	71,23 € 20,00 %
Electricité Heures creuses	du 07/04/2023 au 31/07/2023	3 023 kWh	14,230 c€/kWh	430,17 € 20,00 %
Electricité Heures creuses	du 01/08/2023 au 06/08/2023	110 kWh	16,070 c€/kWh	17,68 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 152,03 €, et la part variable est de 502,26 €

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)			17,52 € HT	
		Quantité	Prix unitaire HT	Taux de TVA
Composante de relevé résiduel	du 05/07/2023 au 05/07/2023	1.000 j	848.00 c€/j	8,48 € 20,00 %
Composante de relevé résiduel	du 08/08/2023 au 08/08/2023	1.000 j	904.00 c€/j	9,04 € 20,00 %

Services			0,00 € HT	
		Assiette		Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel, Auto-relevé)			INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)			46,70 € Hors TVA	
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA	Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 07/04/2023 au 06/08/2023	13 358 kWh	0,10000 c€/kWh	13,36 € 20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 07/04/2023 au 07/08/2023	152,03	21,93 %	33,34 € 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site			2 429,70 € Hors TVA	
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	469,61 €	
TVA à 5,50%		112,74 €	6,21 €	
TVA à 20,00%		2 316,96 €	463,40 €	
Total TTC pour ce site			2 899,31 € TTC	

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage

Identifiant de comptage : 344 Type de compteur : Compteur Bleu Electronique
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 23H00-7H00
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 36,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	153066 le 07/04/2023	161254 le 04/07/2023
Heures creuses	88648 le 07/04/2023	91157 le 04/07/2023
Heures pleines	161254 le 04/07/2023	163291 le 07/08/2023
Heures creuses	91157 le 04/07/2023	91781 le 07/08/2023

Les prochaines étapes • Prochain relevé vers le 07/12/2023 • Pour une facture au plus juste, communiquez vos index en contactant votre conseiller